

9èmes Rencontres des Études Africaines en France (REAF), Paris – Aubervilliers 2026

Atelier 49 : « Les éléments culturels africains sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : quelles stratégies dans une intendance partagée ou « *share stewardship* » pour le développement durable ? »

Responsables : Youssouf Laplage MOUMBAGNA & Rachel MARIEMBE

Résumé de l'atelier

Cet atelier offre l'opportunité d'une part d'explorer le concept d'intendance partagée, notion peu répandue dans le milieu patrimonial sous le prisme du PCI. D'autre part, il donne l'occasion des réflexions sur les enjeux des inscriptions parfois controversées au sein de l'opinion africaine, des éléments culturels africains sur la LRPCIH, dans un contexte marqué par un combat pour la restitution du patrimoine culturel africain emporté pendant la colonisation et de complexité des relations internationales. Dans une approche pluridisciplinaire, les auteurs retenus sont :

1. **Rachel MARIEMBE**, Enseignante-chercheure, Université de Douala (Cameroun)

Endocentricité, interactivité individualisée, consentement libre, préalable et éclairé des communautés comme stratégies méthodologiques priorisées pour une approche « par le bas » de l'inscription des éléments culturels immatériels sur la LRPCIH.

Cette proposition puise son essence de notre expérience dans l'accompagnement des communautés locales à la participation à l'inscription des éléments culturels immatériels sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité et des exigences des formulaires d'inscription de l'UNESCO. Souvent, les États échouent à faire inscrire les éléments sur les listes parce que leur démarche, pas opérationnellement bien située ou mal comprise, est parfois en inadéquation avec les aspirations des communautés qui ne se sentent pas impliquées ou sont réduites au simple rôle d'informateurs. Ce qui pose un problème méthodologique essentiel. Ainsi, cette communication interroge et place le « concerné », c'est-à-dire l'individu au centre de toute réflexion ou de tout projet de développement. À partir d'une démarche endogénéisée adossée sur l'interactivité individualisée et de l'approche du consentement libre, préalable et éclairé comme postulat de base, la scrutation de l'intérieur de la vision communautaire du processus d'inscription des éléments culturels immatériels sur

les listes représentatives peut conduire à l'émergence par le bas des priorités méthodologiques et la mise en évidence d'une conception du patrimoine ancrée dans les pratiques quotidiennes et le vécu des personnes.

Mots clés : approche par le bas, endocentricité, interactivité individualisée, méthodologie

2. Youssouf Laplage MOUMBAGNA, Enseignant-chercheur, Université de Yaoundé I (Cameroun)

Le Nguon : histoire, enjeux d'une inscription sur la LRPCIH et perspectives de développement communautaire

Fête de récolte par essence, le Nguon avec le temps a évolué tout en gardant son objectif d'antan à lui assigné par le fondateur de la dynastie Bamoun. Il reste un moment de communion entre le souverain et son peuple. La célébration est ainsi l'expression d'une sorte de démocratie traditionnelle. L'évènement a pris les allures d'un festival bien que son contenu soit atypique malgré les adaptations au temps et aux exigences du monde contemporain. De son instauration en 1395 à son inscription en 2023 sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (LRPCIH) de l'UNESCO, le Nguon permet non seulement aux communautés Bamoun d'affirmer leur identité culturelle mais aussi participe à la consolidation de la paix, du développement social et d'intégration des Communautés Bamoun, dans le royaume et dans les diasporas. Instauré en 1395 par le fondateur de la dynastie, le Nguon est interdit en 1924 sous son successeur lointain, le célèbre Roi Njoya par l'administration coloniale française. L'évènement est par la suite restauré par son héritier immédiat, Njimoluh Njoya Seidou en 1958. Ce dernier célèbre le dernier de son règne en 1985. Le Nguon s'adapte à la modernité sous le règne du 19^{ème} monarque, Ibrahim Mbombo Njoya arrivé sur le trône en 1992. Il décide d'en faire un évènement biennal avec un format qui allie tradition et modernité. C'est à l'initiative de ce Roi que le processus de l'inscription du Nguon au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité a été engagé. Il a connu un heureux dénouement sous son successeur et actuel monarque. Le processus de reconnaissance a été marqué par un enthousiasme au sein de la communauté où l'on a aussi eu des voix discordantes au sujet de la sollicitation d'une reconnaissance internationale. Concrètement en quoi l'inscription du Nguon sur la LRPCIH peut contribuer au développement durable du royaume Bamoun ?

Le but de cette proposition est de relever les enjeux de la reconnaissance internationale du Nguon. Autrement dit, il s'agit de la réappropriation de cet événement qui au-delà de l'aspect purement culturel est perçu comme un élément de développement de la recherche scientifique et une opportunité de coopération internationale.

Mots clés : Nguon, royaume Bamoun, développement communautaire, LRPCIH

3. Joel IPARA MOTEMA, Enseignant-chercheur Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo)

Patrimonialisation des savoirs médicaux africains : entre sauvegarde et reconnaissance internationale

La médecine traditionnelle africaine constitue l'un des socles majeurs du patrimoine culturel immatériel du continent. Près de 80 % de la population africaine y recourt en première intention, attestant de sa vitalité, de sa capacité de résilience et de sa fonction identitaire. Pourtant, les savoirs médicaux endogènes demeurent marginalisés dans les dispositifs de reconnaissance internationale, alors même que la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) ouvre la possibilité de protéger les « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ». À partir d'une enquête qualitative menée à Kinshasa – entretiens auprès de tradipraticiens, observations de protocoles thérapeutiques, analyse des modes de transmission – cette communication interroge les conditions sociales, politiques et épistémologiques de la patrimonialisation des savoirs médicaux africains. Elle met en évidence les tensions entre deux logiques : d'une part, la sauvegarde et la transmission d'un savoir endogène transmis oralement, fondé sur des rites et une conception holistique de la santé ; d'autre part, les critères normatifs de l'UNESCO et de l'OMS qui privilégient la preuve biochimique et la standardisation thérapeutique. L'étude montre que la patrimonialisation n'est pas seulement un processus technique d'inscription sur une liste, mais un acte de souveraineté culturelle. Elle permet aux communautés de revendiquer leurs droits sur des savoirs menacés par la biopiraterie, de reconfigurer leur rapport à la modernité et de proposer une « modernité alternative » articulant science, spiritualité et identité. L'exemple des tradipraticiens kinois illustre comment ces acteurs négocient entre reconnaissance officielle, préservation du pouvoir thérapeutique et risques de dénaturation. En situant la médecine traditionnelle dans le champ du PCI, cette communication invite à repenser les frontières entre patrimoine, santé publique et propriété

intellectuelle, et à envisager des dispositifs de protection adaptés à la spécificité des savoirs médicaux africains.

Mots clés : PCI, savoirs médicaux africains, sauvegarde, convention de 2003

4. Alexis Armélien GASISOU, Enseignant-chercheur, Université de Yaoundé I (Cameroun)

Polyphonies Aka : entre mémoire vivante et stratégies africaines de durabilité culturelle

Le patrimoine culturel immatériel africain constitue une richesse inestimable, vecteur d'identité, de mémoire et de cohésion sociale. Parmi ses expressions les plus singulières, les chants polyphoniques des Pygmées Aka, vivant au cœur des forêts d'Afrique centrale, se distinguent par leur complexité musicale et leur rôle dans la transmission des savoirs traditionnels. Ces chants, inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO (2008), illustrent la vitalité de pratiques culturelles menacées par la modernisation, la déforestation et les transformations socio-économiques. Cette recherche vise à analyser les mécanismes de préservation et de valorisation des polyphonies Aka, en mettant en lumière des stratégies africaines de durabilité culturelle, où communautés locales, institutions nationales et partenaires internationaux collaborent pour assurer la continuité et la transmission de ces savoirs. La question centrale de cette étude interroge la manière dont ce patrimoine vivant peut être sauvegardé tout en contribuant au développement durable, sans altérer l'authenticité des pratiques et la dignité des communautés détentrices. Cette réflexion entend combiner une approche qualitative et participative, reposant sur des entretiens semi-directifs avec les chanteurs Aka, leurs chefs de communautés et responsables culturels, l'observation participante lors de cérémonies et répétitions musicales, ainsi que l'analyse documentaire des rapports UNESCO et des études ethnomusicologiques existantes. Cette approche permettra de comprendre les dynamiques internes de transmission et d'identifier les initiatives locales et régionales favorisant la durabilité. Il s'agit donc de mettre en évidence des stratégies concrètes de valorisation et de préservation des polyphonies Aka, intégrant à la fois la protection de l'authenticité culturelle, le renforcement des capacités locales et la contribution au développement socio-économique. Ce travail offrira également des recommandations pour une gouvernance collaborative et respectueuse du patrimoine immatériel africain, susceptible d'être adaptée à d'autres expressions culturelles menacées.

Mots clés : polyphonies, mémoire, stratégies, culture, développement durable.

5. **Aboubakar AMADA**, Doctorant, Université de Maroua (Cameroun)

Intendance partagée dans la sauvegarde du patrimoine culturel peul au Cameroun : entre stratégies communautaires et logiques institutionnelles

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Afrique demeure un enjeu complexe, pris entre les initiatives endogènes des communautés locales et les politiques publiques souvent centralisés. Au Cameroun, la pluralité des identités culturelles rend particulièrement pertinente une réflexion sur la gouvernance patrimoniale. Cette communication s'inscrit dans la perspective de l'« intendance partagée » (*Share stewardship*), qui propose une gestion concertée du patrimoine entre institutions et communautés détentrices, dans un objectif de durabilité culturelle. L'étude prend appui sur le patrimoine culturel peul de la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun, caractérisé par une richesse de savoirs, de pratiques pastorales, de tradition orale et de valeurs sociales. La démarche méthodologique combine une approche qualitative fondée sur l'observation participante, des entretiens semi-directifs auprès des acteurs communautaires (anciens, leaders traditionnels, femmes, jeunes), et l'analyse documentaire des politiques patrimoniales nationales. Cette approche vise à comprendre la manière dont les Peuls conçoivent, transmettent et adaptent leurs éléments culturels face aux mutations contemporaines. Les résultats escomptés permettront de dégager les mécanismes endogènes de sauvegarde du patrimoine peul, d'identifier les tensions et convergences entre acteurs locaux et institutions publiques, et de proposer un modèle de d'intendance partagée applicable à d'autres contextes africains. En montrant que la reconnaissance et la transmission du PCI passent par la participation active des communautés, cette contribution entend démontrer que la gouvernance partagée du patrimoine culturel constitue une voie d'avenir pour le développement culturel durable.

Mots-clés : patrimoine immatériel, intendance partagée, Peuls, Cameroun, développement durable.

6. **Lékpéa Alexis DEA**, Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon Guede (Côte d'Ivoire)

Le Zaoul des Gouro en Côte d'Ivoire : stratégies communautaires de sauvegarde pour un développement local inclusif

Inscrit en 2017 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le **Zaouli des Gouro** s'impose comme l'une des expressions artistiques et symboliques les plus marquantes de la Côte d'Ivoire contemporaine. Au-delà de sa dimension esthétique, cette danse masquée incarne un système complexe de savoirs, de rituels et de relations sociales structurant la vie communautaire. Dans un contexte marqué par la montée des industries culturelles, les transformations socio-économiques et les attentes liées au développement durable, les communautés gouro élaborent aujourd'hui des **stratégies endogènes de sauvegarde** visant à préserver l'intégrité du Zaouli tout en valorisant son potentiel de développement local.

Cette communication examine les modalités de cette intendance partagée (*shared stewardship*) entre porteurs traditionnels, autorités coutumières, associations culturelles, jeunes praticiens et institutions étatiques. S'appuyant sur une enquête qualitative menée dans les régions de Bouaflé, Zuénoula et Sinfra, l'étude analyse les dynamiques de transmission intergénérationnelle, les initiatives locales de formation artistique, la structuration de festivals communautaires, ainsi que l'émergence d'activités économiques liées à la création des masques, à la performance artistique et au tourisme culturel.

L'analyse met également en évidence les tensions qui accompagnent la diffusion nationale et internationale du Zaouli : enjeux d'authenticité, risque d'appropriation commerciale, inégalités dans la redistribution des retombées économiques, et recompositions identitaires. Toutefois, les stratégies participatives mises en œuvre montrent que, lorsque les communautés disposent d'un rôle central dans la gouvernance du patrimoine, la sauvegarde du Zaouli devient un vecteur de cohésion sociale, d'autonomisation des jeunes et des femmes, et de dynamisation du territoire.

Ainsi, le Zaouli offre un cadre pertinent pour repenser les politiques ivoiriennes du patrimoine immatériel à travers une gouvernance collaborative orientée vers un développement local inclusif et durable.

Mots-clés : Zaouli, Patrimoine culturel immatériel, Intendance partagée, Sauvegarde communautaire et Développement local

7. Zakari Aretouyap Enseignant-chercheur, Université de Dschang

Utilisation des systèmes d'information géographique dans une intendance partagée pour la gestion durable du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : cas du Cameroun

En 2003, l'UNESCO a adopté la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (PCI). Entrée en vigueur trois ans plus tard, le Cameroun a ratifié cette convention le 16 octobre 2016. Il compte aujourd'hui deux éléments inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (LRPCIH) à savoir les festivals nguon et ngondo. Cependant, cette faible représentativité du Cameroun ne reflète pas le potentiel et la richesse culturels de ce pays connu comme « l'Afrique en miniature ». En outre l'interconnexion entre ces festivals et les données géospatiales environnantes ainsi que les pratiques culturelles endogènes n'est pas assez visible. Cette communication se fixe huit objectifs : utiliser les SIG pour (1) booster le nombre d'éléments sur la LRPCIH en explicitant le rôle de chaque partie dans la soumission du dossier d'inscription dans un contexte d'intendance partagée; (2) cartographier les pratiques culturelles, analyser les données géospatiales pour comprendre leurs interconnexions ; (3) créer des cartes interactives du PCI entièrement intégré dans son environnement et en relation avec les savoir-faire artisanaux locaux, les traditions orales et les pratiques sociales ; (4) analyser les relations spatiales entre le PCI et les enjeux du développement durable à l'instar des pressions urbaines, des menaces environnementales et les opportunités de valorisation économique ; (5) fournir un outil d'aide à la prise de décision pour élaborer des politiques culturelles et de développement qui prennent en compte les spécificités du PCI ; (6) planifier des actions de sauvegarde et de promotion du PCI ; (7) documenter et archiver le PCI ; (8) analyser les atouts du territoire en mettant un accent sur le PCI comme levier de croissance économique, sociale et environnementale. Pour atteindre ces objectifs, nous utiliserons une approche holistique incluant la télédétection, l'exploitation des ressources ancillaires, la géostatistique, le processus d'analyse hiérarchique, l'algèbre flou, etc.

Mots-clés : développement durable ; intendance partagée ; ngondo ; nguon ; SIG